

**Arrêtés règlementaires signés par le Président
entre le 16/02/2024 et le 01/04/2024**

- Arrêté n° 51/2024 - Attribution du marché pour l'acquisition de vélos à assistance électrique
- Arrêté n° 53/2024 - Servitude de passage sur Issamoulenc (interconnexion Pailhès-Abeillouze)
- Arrêté n° 54/2024 - Servitude de passage sur Issamoulenc (interconnexion Pailhès-Abeillouze)
- Arrêté n° 55/2024 - Servitude de passage sur Issamoulenc (interconnexion Pailhès-Abeillouze)
- Arrêté n° 56/2024 - Attribution de la mission d'arpentage et de bornage sur 5 communes
- Arrêté n° 57/2024 - Interdiction stades La Palisse le 03/03/2024
- Arrêté n° 58/2024 - Circulation Dolce Via le 15/08/2024 pour triathlon de Lamastre
- Arrêté n° 61/2024 - Indemnités pour acquisition foncière sur Accons (captage Fangeas)
- Arrêté n° 68/2024 - Interdiction stades La Palisse le 09/03/2024
- Arrêté n° 69/2024 - Indemnités pour acquisition foncière sur Accons (captage Fangeas)
- Arrêté n° 70/2024 - Indemnités pour acquisition foncière sur Arcens (captage Puits de l'Eysse)
- Arrêté n° 78/2024 - Servitude de passage sur Issamoulenc (interconnexion Pailhès-Abeillouze)
- Arrêté n° 82/2024 - Indemnités pour acquisition foncière sur Accons (captage Fangeas)
- Arrêté n° 87/2024 - Institution de régie pour la location de vélos à assistance électrique (VAE)
- Arrêté n° 88/2024 - Travaux sur La Dolce Via, route d'Eyrium du 27/03 au 12/04/2024